

L'ECHO DE LA FÉDÉ

Juin 2011

Sommaire

- 1 Le mot du président
- 2 Synthèse et questionnaire
Fn3s CNAPE
- 4 Liste des administrateurs Fn3s
Divers

Le mot du président

Chers adhérents, Madame, Monsieur,

La mobilisation des associations et des services du SAH contre la circulaire de tarification DPJJ 2011 et notamment l'annexe 2 concernant la mise en œuvre de la MJIE a eu l'écho escompté. La complémentarité CNAPE, UNIOPSS, FN3S a été un élément fort de cette mobilisation et nous nous en réjouissons. M. MERCIER, Garde des Sceaux, Ministre de la justice a demandé à la DPJJ, le 18 mars dernier à Lyon, de revoir la tarification de la MJIE. Les arguments que nous avons avancés (complexité de la tarification, décompte par fratrie, pondération du financement, indexation des emplois sur le nombre des fratries) ont été entendus.

Si dans plusieurs régions, les DIR PJJ et les DT PJJ ont décidé de ne pas appliquer la circulaire, au regard de sa complexité, voire de sa brutalité vis-à-vis du SAH, d'autres services déconcentrés ont profité de l'effet d'aubaine pour diminuer capacités et emplois. Tous les arguments ont été inventés pour justifier ces diminutions (baisse de crédits, complémentarité, nécessaire maintien voire augmentation des capacités de SP pour maintenir les postes sur les STEMOS, application immédiate de la circulaire, etc...). Beaucoup de services d'IOE ou d'ES ont été mis en difficulté.

La première décision de M. Jean Louis DAUMAS, Directeur de la Protection Judiciaire de la Jeunesse (lequel a remplacé M. CABOURDIN), le 4 mai dernier, a été de demander à ses services de reprendre le dialogue avec les fédérations, sur la tarification de la MJIE. C'est ce qui a été fait le 18 mai dernier.

Lors de cette réunion, à laquelle participaient aussi des représentants des services déconcentrés de la DPJJ, nous avons exposé à la fois, les motifs de notre mécontentement (méthode) mais aussi les points de divergences techniques. Nous avons compris que la DPJJ allait faire de nouvelles propositions qu'elle nous présentera le 1^{er} juin prochain. En espérant qu'elle tienne compte de nos remarques, car le temps presse !

Pour l'heure, je vous souhaite la bienvenue aux journées d'études de la fn3S. Compte tenu de l'actualité, n'hésitez pas à interpellier les administrateurs et à venir nombreux à l'assemblée générale jeudi soir.

Jacques LE PETIT
Président de la fn3S



FEDERATION NATIONALE DES
SERVICES SOCIAUX SPECIALISES
DE PROTECTION DE L'ENFANCE
MEMBRE DE LA CNAPE

SYNTHÈSE SUR LE QUESTIONNAIRE FN3S CNAPE D'AVRIL 2011

ENQUÊTES SOCIALES (44 RÉPONSES)

	CAPACITÉ AUTORISÉE	ACTIVITÉ CIVILE REALISÉE	ACTIVITÉ PENALE REALISÉE	ACTIVITÉ TOTALE REALISÉE	ECART AUTORISÉ REALISÉ 2010		ECART ACTIVITÉ REALISÉE 2009/2010		RATIO ENFANT/FAMILLE	Tarif minimum	Tarif maximum	Tarif moyen
2008		4 331	572	4 903								
2009	5 146	4 299	416	4 715						1 617	3 114	2 069
2010	5 085	4 113	233	4 346	-739	-14,53%	-369	-7,83%	1,68	1 612	2 557	1 992
Moyenne sur 3 ans		4 247,666667	407	4 654,666667								

IOE (47 RÉPONSES)

	CAPACITÉ AUTORISÉE	ACTIVITÉ CIVILE REALISÉE	ACTIVITÉ PENALE REALISÉE	ACTIVITÉ TOTALE REALISÉE	ECART AUTORISÉ REALISÉ 2010		ECART ACTIVITÉ REALISÉE 2009/2010		RATIO ENFANT/FAMILLE	Tarif minimum	Tarif maximum	Tarif moyen
2008		8 861	435	9 296								
2009	8 668	9 691	411	10 102						2 639	4 028	3 254
2010	9 343	9 298	407	9 705	362	3,87%	-397	-3,93%	1,65	2 530	4 824	3 302
Moyenne sur 3 ans		9 283,333333	417,6666667	9 701								

Nous avons recueilli 44 réponses concernant les enquêtes sociales et 47 réponses concernant les IOE, ce qui représente approximativement 66% et 57% de l'activité globale réalisée par le SAH. Pour mémoire le nombre total d'enquêtes sociales et d'IOE réalisé par le SAH était respectivement en 2009 de 179 et 17 867.

Si l'ensemble des réponses n'offre pas la possibilité d'une étude complète de l'activité investigation, elle donne néanmoins une indication sur la tendance de l'évolution :

- Baisse chronique de l'enquête sociale,
- Progression de l'IOE avec un pic important en 2009
- Forte diminution de l'investigation au pénal
- La capacité autorisée des services est globalement ajustée en conséquence de cette évolution.
- Le ratio enfant par famille varie entre 1,65 et 1,68 étant précisé que ce ratio est plus fort dans les secteurs ruraux.
- Le tarif moyen se situe autour de 2000 euros pour l'enquête sociale et 3300 euros pour l'IOE soit un tarif très proche des coûts cibles.

TENDANCE POUR 2011

48% des services font état d'une activité constante, 37% sont concernés par une augmentation et 15% mentionnent une baisse de leur activité. Dans ce dernier cas plusieurs services soulignent que cette diminution est consécutive à une baisse de la capacité autorisée imposée par la PJJ malgré le besoin constaté ou bien à une régulation des magistrats pour pallier le problème des listes d'attente.

Entre le 31/12/2010 et mai 2011, les services font état de 798 mesures d'investigation en attente, mais ce chiffre est à relativiser car il semblerait que certains aient inclus le stock.

RÉPONSES SUR LES EFFETS DE LA LOI RÉFORMANT LA PROTECTION DE L'ENFANCE

Globalement il ressort des commentaires que la loi n'a pas induit de diminution significative de l'investigation.

- Plusieurs services font état d'une baisse ou d'une stabilisation de leur activité à partir de 2008, voir 2006 dans des départements où une instance similaire à la CRIP était déjà en place, puis d'une stabilisation voire une remontée notamment de l'IOE et de façon moins significative de l'enquête sociale.

- Plusieurs notent une augmentation également de l'AEMO et de l'AED, ainsi qu'une dégradation des situations qui conduit les juges à prescrire des investigations en urgence.
- On relève également dans certains départements une application stricte de la loi par le parquet qui entraîne un débordement du conseil général avec pour conséquence un renvoi massif vers le judiciaire.

RÉUNION DE NÉGOCIATION BUDGÉTAIRE 2011

Plusieurs services ont eu une réunion de discussion budgétaire. Pour la majorité il est question

- d'une reconduction des moyens alloués en 2010
- maintien (3 services) ou réduction de la capacité 2010 avec globalement une baisse de 5% sur le GI (à l'exception de 2 services qui font état d'une réduction supérieure sur le GI et d'une réduction également sur les GII et GIII
- Pas de chiffrage précis sur la MJIE.

Nathalie VANDEPUTTE

LA FN3S, LA CNAPE ET LES CORAPE

En 2005, lorsque deux administrateurs de la fn3s ont participé à la première réunion CNAPE au siège de l'UNASEA, les avis étaient partagés quant à la réalisation de cette ambition : regrouper des associations et des mouvements. 5 ans plus tard, la CNAPE existe, vient de fêter son premier anniversaire. Ce qui semblait impossible est en train de se concrétiser. En adhérant à la CNAPE, la fn3s, a bien compris que c'est en se regroupant que nous serons plus cohérents. Tout en gardant notre autonomie, notre propre fonctionnement, nous oeuvrons pour contribuer à faire de la CNAPE, l'espace incontournable de la protection de l'enfance. Nous pensons que nous apportons une plus value à la CNAPE. En affichant notre logo sur les courriers, à côté de la CNAPE, nous ne manifestons pas une quelconque dissension, mais affichons haut et fort, à la fois notre volonté d'unité, mais aussi que l'union fait la force. Qui peut contester aujourd'hui que la mobilisation interfédérale contre la circulaire de tarification 2011 a été une réussite ? Pour la première fois, une circulaire de tarification DPJJ, pourtant signée et publiée en février 2011, a été partiellement « retoquée ». Durant cette première année, la fn3S n'a eu de cesse de collaborer avec les services de la CNAPE pour apporter ses connaissances dans le domaine de l'investigation. Actualité oblige, jamais depuis 1991, et la transformation des COE SOMO en SIOE, la fédération n'avait été autant mobilisée sur un chantier à l'initiative de la DPJJ. Notre participation aux groupes de travail tant au niveau de la DPJJ qu'au niveau des DIRPJJ a été

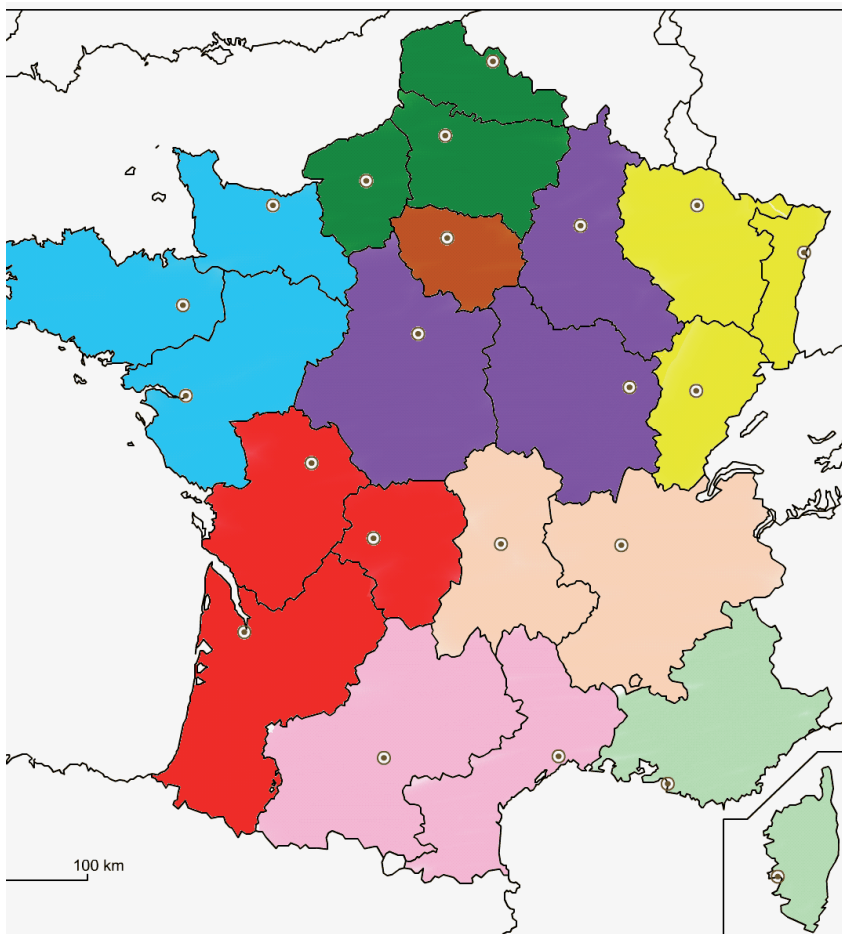
dictée par un triple objectif : défendre les missions que les associations et services mettent en œuvre depuis des décennies au bénéfice des mineurs, contribuer à construire une nouvelle mesure d'investigation dans le cadre judiciaire de la protection de l'enfance, faire avancer les idées de la CNAPE et de la FN3S.

Si notre présence au niveau national est « officielle » puisque la fédération est représentée au sein du Conseil d'Administration de la CNAPE, il apparaît que l'échelon régional n'est pas aussi lisible. Pourtant les mouvements ont, statutairement, leur place dans l'échelon régional. En effet, si historiquement ce sont les associations de Sauvegarde qui ont contribué à l'animation régionale, les CORAPE doivent être, aujourd'hui, un lieu d'échanges, de débats pour ce qui concerne la protection de l'enfance. Il est de la responsabilité des délégués régionaux d'inviter les représentants locaux des mouvements, lesquels, au titre de leur mandat et de leurs compétences, pourront contribuer à construire l'échelon régional.

C'est bien la somme et la mise en commun des compétences de tous les professionnels qui permettront de faire avancer les dossiers en matière de protection de l'enfance.

Jacques LE PETIT

LISTE DES ADMINISTRATEURS DE LA FN3S



- GRAND NORD**
Annick POURCHEL = 03 21 98 48 61
- GRAND EST**
Alsace : Jean DUMEL = 03 89 44 22 83
Lorraine : Jacques LE PETIT = 03 83 92 86 90
- CENTRE**
Martine LORANS = 03 80 30 61 07
Dominique GAUNET = 02 47 71 15 15
- CENTRE EST**
Martine MANEVAL = 04 37 65 21 30
Mme BRUNEL = 04 74 96 07 71
- ILE DE FRANCE**
Anne-Marie DUPREZ = 01 30 32 10 04
Régine FAYOLE = 01 53 34 34 56
Jeanne KANJE = 01 49 56 58 00
Martine BEISTEGUI = 01 46 73 91 93
- GRAND OUEST**
Michel FOLLIOU = 02 41 33 00 20
Claude BESNARD = 02 43 28 44 75
- SUD OUEST**
Nadine DELCOUSTAL = 05 49 00 26 52
Nathalie VANDEPUTTE = 05 57 81 79 18
Denis BENAINOUS = 05 55 10 34 00
- SUD**
Laurence GRANJON = 04 68 08 34 00
- SUD EST**
Isabelle GUILLAUME = 04 95 08 21 24

ACTES DES JOURNÉES D'ÉTUDES ET COMPTES RENDUS DES JOURNÉES DES ADHÉRENTS

Les actes des journées d'études de PARIS (2003), PERPIGNAN (2004), DIJON (2005), BORDEAUX (2006), NANCY (2007) et PARIS (2008) sont disponibles en format papier au prix de 15 euros plus les frais de port. Les actes de NANTES et de MONTPELLIER sont disponibles en format CD au prix de 10 € plus frais de port.

D'autres publications de la fédération, plus anciennes mais toujours d'actualité peuvent également être achetées au prix de 6 € (+ frais de port).

L'ECHO DE LA FÉDÉ

Revue trimestrielle de la Fédération Nationale des Services Sociaux Spécialisés en Protection de l'Enfance.

Ont participé à ce numéro :

Nathalie VANDEPUTTE

Jacques LE PETIT

Conception graphique et mise en page :

ESCAPE - 54500 Vandoeuvre les NANCY

escape.com@wanadoo.fr